

## Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier (H/F) Centre National de la Propriété Forestière

Bretagne - Pays de la Loire

<u>Intitulé du poste :</u>	<b>Technicien(ne) Forestier chargé(e) de mission (H/F)</b> : Appui à la mise en œuvre de la convention Forêt, Adaptation et Mobilisation, passée avec la Région Pays de la Loire.
<u>Type de contrat :</u>	<b>CDD de droit public à temps complet</b> d'une durée de 4 mois avec reconduction probable sur l'année 2025. sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat (Décret 86-83 du 17/01/1986).  Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Traitement selon barème CNPF (rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure).  Fourchette 26,9 K€ et 37,4 K€ brut annuel
<u>Résidence administrative :</u>	<b>Allonnes (72)</b>
<u>Prise de poste prévue :</u>	<b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b>

### Présentation du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

En Bretagne Pays de la Loire, la forêt couvre 640 000 ha dont 90% de forêt privée. La délégation Bretagne Pays de la Loire du CNPF est composée de 32 personnels techniques et administratifs implantés sur 9 départements, au service des propriétaires forestiers de la région.

### Description du poste

Sous l'autorité du directeur, de son adjoint et de l'ingénieur en charge de la convention, le technicien sera principalement chargé des missions et responsabilités suivantes dans le cadre de la convention Forêt, Adaptation et Mobilisation signée avec la Région Pays de la Loire :

- Gestion de crise post-incendie et prévention :
  - Accompagnement de l'ASL des bois du Circuit,
  - Travail en relation avec les différents partenaires sur le secteur incendié (élus, SDIS,...),



*à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain*

[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)





- Visites conseils auprès des propriétaires forestiers privés,
- Diagnostics préalables au boisement/reboisement sur les départements de Sarthe, Mayenne et Nord Maine et Loire
- Promotion du dispositif d'aide régional
- Animation de formation de propriétaires (réunion de vulgarisation, FOGEFOR)
- Toute autre action inscrite dans la convention

Ces actions se feront en lien étroit avec les techniciens de secteurs du CRPF.

## Profil recherché

### Formation – expériences

- Brevet de Technicien supérieur forestier option production ou gestion forestière, ou diplôme équivalent ;
- Titulaire du permis de conduire B (déplacements fréquents).

### Compétences et qualités requises

- Bonnes connaissances forestières, du CNPF et du contexte de la forêt privée en général ;
- Sens du contact avec les propriétaires forestiers, les professionnels de la filière bois ;
- Capacités d'animation et de communication ;
- Bonnes qualités rédactionnelles et de synthèse ;
- Esprit d'initiative, autonomie, aptitude à travailler en équipe ;
- Maîtrise des outils informatiques courants (WORD, EXCEL, POWERPOINT...). La maîtrise des logiciels SIG (QGIS) serait un plus ;
- Aptitude physique au travail de terrain.

## Dispositions internes

- 25 jours de congés annuels et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% ;
- Participation mutuelle à hauteur de 50% du socle de base.

## Personnes à contacter

- Arnaud GUYON, Directeur du CRPF : 06 84 83 36 52 - [arnaud.guyon@cnpf.fr](mailto:arnaud.guyon@cnpf.fr)
- Carole LE NENA, Ingénieure CRPF : 02 43 44 42 49 – [carole.le-nena@cnpf.fr](mailto:carole.le-nena@cnpf.fr)

## Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective le **1<sup>er</sup> juillet 2024** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste ;
- un curriculum vitae détaillé : études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles ;
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail à : [paysdeloire@cnpf.fr](mailto:paysdeloire@cnpf.fr)

ou

par courrier à : M. le Directeur du CNPF Bretagne - Pays de la Loire  
36 avenue de la Bouvardière, 44800 SAINT-HERBLAIN



[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)





Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra mi-juillet dans les locaux du CRPF, à Allonnes (ZAC de la Monné, rue du Champ du verger, 72700 ALLONNES)



*à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain*

[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)

